SA ACB PARTICIPATION

Société Anonyme au capital de 250.000 F
Siège Social : 15 Rue Cardinet 75017 PARIS

RCS PARIS B 377.932.033

00 B 689

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
11 SEP. 2001
N° de dépôt 58182

L'an deux mil un
le 6 Avril
à 15 Heures
Les actionnaires de la société anonyme **ACB PARTICIPATION** se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration par lettre recommandée en date du **20 Mars 2001**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Alain BODEL en qualité de Président du Conseil d'Administration prend la présidence de l'Assemblée.

Le Président appelle comme scrutateurs :

. **Madame Claude BODEL**
. **Monsieur Fabrice BODEL**

Les deux plus forts actionnaires, tant par eux mêmes que comme mandataires présents et acceptants.

Le bureau ainsi composé désigne comme secrétaire :

. **Monsieur Julien BODEL**

Le Président constate d'après la feuille de présence que les actionnaires présents possèdent ensemble plus du quart du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

C.B J.B

F B

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

. La copie de la lettre recommandée avec accusé de réception de la convocation du commissaire aux comptes et des actionnaires en date du 20 Mars 2001
. La feuille de présence
. Les pouvoirs des actionnaires représentés
. La liste des administrateurs
. Le rapport du conseil d'administration
. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée par le conseil d'administration

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer, savoir :

. Remplacement des commissaires aux comptes

. Pouvoir à donner

Monsieur le Président rappelle que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenu à la disposition de tous les actionnaires au siège social, pendant les quinze jours francs ayant précédés cette assemblée.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Monsieur le Président déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Patrick COLLOMB, commissaire aux comptes titulaire, et de la démission de la SA E.C.A, commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Pierre ANCELY - 72 bis Rue de la Tour 75116 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire

- Monsieur Alexandre MOLINARY – 17 Avenue de l'Opéra 75001 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clos le 31 Décembre 2004.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CB FB JB

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès verbal de ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Monsieur Alain BODEL

Les scrutateurs :
Madame Claude BODEL

Monsieur Fabrice BODEL

Le Secrétaire
Monsieur Julien BODEL